

MEYSSONNIER, trois générations de bourreaux de grand-père en petit-fils

Sources : ANOM, Gallica (BnF)

Après les De FERAUDY, une dynastie de militaires ...

<http://manifpn2012.canalblog.com/archives/2019/12/16/37869724.html>

Une fois n'est pas coutume, contrairement à mes autres articles, je vous propose aujourd'hui de ... remonter le temps avec les MEYSSONNIER, une dynastie de ... bourreaux ...

"Monsieur d'Alger" était le surnom donné à l'exécuteur des hautes œuvres (le bourreau) officiant en Algérie, comme "Monsieur de Paris", puis "Monsieur de France", était celui de son homologue officiant en métropole.

Le dernier en fonction était ...

Fernand MEYSSONNIER, né le 14 juin 1931, à Alger, fils de Maurice, né en 1903 à Alger, et de Louise WALLIER, née en 1897, mariés le 20 février 1930 à Alger.

Les WALLIER sont en Algérie depuis 1855



Il fut tout d'abord, à 16 ans, l'assistant de son père ...

Il officia de 1947 à 1961 et exécuta 200 condamnés dont, entre autres, Madeleine MOUTON (qui empoisonna 11 personnes faisant 7 morts) le 10 avril 1948 à Sidi Bel Abbes, Fernand IVETON le 11 février 1957, et Abderrhamane TALEB le 24 avril 1958.

« Je l'ai mérité adieu maman ! »

...s'écrie Madeleine Mouton
* devant l'échafaud

(De notre correspondant particulier)

Sidi-Bel-Abbès, 10 avril.

Ainsi que nous l'avions annoncé, Madeleine Mouton, l'empoisonneuse de Berthelot, a été exécutée samedi au petit jour.

Dans la nuit noire, à la lueur d'une lampe blafarde, les aides de l'exécuteur des hautes œuvres avaient dressé la machine de mort. Assez discrètement, semble-t-il, car la condamnée dormait profondément lorsqu'elle fut réveillée par M. Coquilhat, procureur de la République, accompagné de l'avocat de l'empoisonneuse, M^e Allegret; M. Barbazan, président du Tribunal; M. Escrivant, juge d'instruction, et son greffier, M. Marquet.

Tout d'abord calme et résignée, quoique très pâle, l'accusée réclama le secours de la religion, qui lui fut prodigué par le chanoine Mas, de Sidi-Bel-Abbès.

Après lui avoir fait subir la toilette d'usage, les aides, la soutenant sous les bras, la dirigèrent vers la cour, mais dans le couloir la condamnée s'affaissa, prise d'une syncope de courte durée. Alors, reprenant ses sens, elle marcha à l'échafaud en répétant : « Je l'ai mérité ! Adieu maman ! »

Quelques secondes plus tard — il était 5 heures 17 exactement — dans un silence glacial rompu seulement par le défilé de la guillotine, justice était faite.

Le procès-verbal du décès fut signé par les magistrats présents, après constatation légale du docteur Ayach, puis affiché à la porte de la prison.

Un discret service d'ordre était assuré sous la direction du commandant de gendarmerie Favard, du capitaine Chastets, et de M. Tixier, commissaire de police.

Le corps a été inhumé au cimetière de Sidi-Bel-Abbès. — J. E.



Iveton

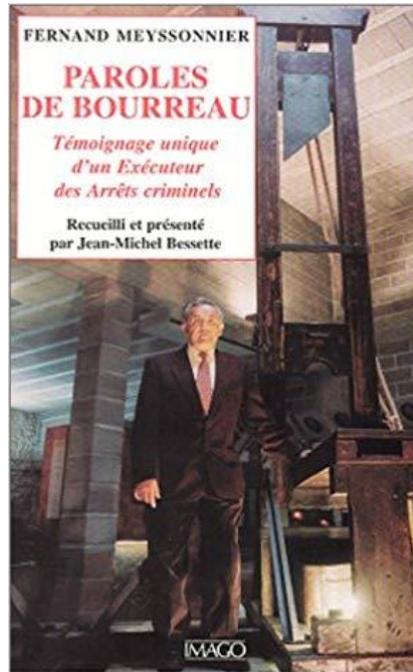


Taleb

En 1962, il épouse Simone TAHIA.

Le 30 août 1963, naissance de sa fille Taina.

En 2002, il est le premier et le dernier bourreau à s'exprimer dans ...



Il est décédé le 8 août 2008 à Fontaine de Vaucluse.

Son père Maurice MEYSSONNIER, né le 12 février 1903 à Alger, fils de Jules, né en 1873, et de Louise MORIZEAU, née en 1881 à Alger.

N° 168

ACTES DE NAISSANCE

L'an mil neuf cent trois, le quatorze février à Deux heures du matin
Acte de Naissance d'un enfant du sexe masculin né avant midi à
Deux heures du soir, à Mustapha, Commune Pastour, Ecole Hygène.

Fils du sieur Jules Elie Meyssonier âgé de vingt-neuf ans, garçon
en laboratoire, né à Neufes Rentes Elies
et de dame Louise Marguerite Morizeau son épouse, âgée de vingt
et un ans, sans profession, demeurant ensemble au domicile au dit
lequel a reçu le prénom de Maurice Alexandre Elie
sur la déclaration et présentation à nous faites par le père

en présence des témoins ci-après : Les sieurs Georges Meyssonier âgé
de vingt-trois ans, employé au R.T. et Sûreté et Jules Croit âgé
de vingt-trois ans, garçon à l'Institut Pasteur, demeurant
à Mustapha

Le déclarant et les témoins ont signé, après lecture, le présent acte fait double en leur
présence et constate suivant la Loi par Nous Jean Guillaumet Maire ou
Maire de la commune de Mustapha, remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat Civil.

Meyssonier
Charles Meyssonier

Luise Renée Paule Wallier
alger
le 20 février 1930
signé : G. Laffont

DÉCÉDÉ à Alger
Le 26 février 1963
Acte n° 11 F 6 FU-63

Maurice tenait le café Laperlier, sur le troisième lacet du chemin Laperlier en direction du boulevard Gallieni.

Le 20 février 1930, à Alger, il épouse Louise Renée Paule WALLIER.

Dans l'Echo d'Alger du 12 juillet 1932 : il est secrétaire de l'amicale sportive bouliste Lebon.

Dans l'Echo d'Alger du 2 décembre 1932 : il est président de l'amicale sportive bouliste Lebon.



COUR D'APPEL D'ALGER
PARQUET DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Meyssonier
Maurice Alexandre
Né le 12 février 1903 à Alger
Employé Exécuteur au Procureur Général
Adresse 108 Chemin Laperlier Alger

Le Titulaire, Meyssonier
Le Procureur Général, [Signature]

En 30 ans, il guillotine plus de 340 condamnés : 144 terroristes et 200 droit commun.

En décembre 1962, il est arrêté et torturé par la police algérienne.

Il est décédé le 26 février 1963 à Nice.

Son père Jules Elie MEYSSONNIER, né le 8 août 1873 à Neffes (05)

Le 8 décembre 1901, à Alger, il épouse Louise MORIZEAU, née en 1881 à Alger.

Il officia de 1928 à 1961, d'abord comme assistant d'Henri ROCH, bourreau d'Alger de 1928 à 1945, parrain de son fils Fernand.

Il est décédé le 29 janvier 1956 à Alger.

LE NOUVEAU BOURREAU

Le nouvel abbé de Cinq-Pierres vient de recevoir l'investiture, feu M. Roch, de sanglante mémoire, a un successeur.

Comme il y a de l'ouvrage sur « la planche », on s'est dépêché au ministère de la justice.

Monsieur de France va pontifier incessamment.

Il se nomme Louis-Antoine-Stanislas Deibler; il est né à Dijon le 12 février 1823. Apprenti menuisier dès l'âge de dix ans, il quitta la scie et le rabot pour entrer au service.

Au moment de sa libération, il fut nommé exécuteur adjoint au bourreau de l'Algérie, dont il épousa la fille.

C'est en 1858, qu'il commença à travailler dans « la partie », ce sont ses propres expressions.

Le Petit Parisien du 20 mai 1879

277

ACTE DE MARIAGE.

L'an mil huit cent cinquante-huit, le six novembre, trois heures et quart du soir,

devant nous *Antoine Théodore Lamy, officier de la Légion d'Honneur,*
 Adjoint au Maire de la ville d'Alger, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat civil près ladite commune, par arrêté du Maire, en date du *vingt deux février* mil huit cent cinquante huit,

se sont présentés à la Maison commune, les portes ouvertes, et le public admis, d'une part:

Le sieur *Louis Antoine Stanislas Deibler, propriétaire, domicilié et demeurant à Alger, rue Arada N. 5; majeur, né à Dijon (Côte-d'Or) le deux février mil huit cent vingt trois, ainsi qu'il résulte d'un acte notarié de Me [nom] le [date] ci-après:*

filz du sieur Joseph Antoine Deibler, et de Dame Marie Françoise Boyer, sa femme, propriétaires, domiciliés et demeurant à Roubaix (Nord-de-France) consentant au mariage de leur filz avec *Dominelle José Victorine Raffenneux, le -epis nommée, ainsi qu'il résulte d'un acte notarié, enregistré et dûment légalisé, passé devant Me [nom] le [date] ci-après:*

Et d'autre part:

Dominelle José Victorine Raffenneux, son profession, domiciliée et demeurant à Alger, Rue Abd-el-cad; majeure, née à Le Mans (Sar-de-Calais) le vingt huit avril mil huit cent trente cinq, ainsi qu'il résulte d'un acte de Naissance et ci-après:

filz du sieur Antoine François Joseph Raffenneux, commerçant, et de Dame Marie Sophie Lemoine, sa femme, son profession, domiciliés et demeurant ensemble à Alger avec leur fille, ici présente et consentant à son mariage avec le dit sieur Louis Antoine Stanislas Deibler, le -epis nommé:

Le futur Epoux non a déclaré son serment prêté entre ses mains, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du trente mars mil huit cent huit, que lui per ceant, si dans le contentement des pères et mère de son futur Epoux, elle a été dirigée son, le nom et prénom de José Raffenneux, tandis que son véritable nom et prénom sont José Victorine Raffenneux, cette déclaration non a été d'acte enregistré son, serment par les pères et mère et par le quatre témoin, le -epis nommée:

L'an le futur Epoux!

N° 971
 Deibler
 ci-dessus Stanislas
 Le
 Raffenneux
 José Victorine

MONSIEUR D'ALGER

M. de Paris a dû pousser un soupir d'envie en lisant les journaux hier. Tous donnaient, en effet, le récit d'une exécution capitale qui vient d'avoir lieu en Algérie...

— Mon confrère d'Alger travaille, lui, a certainement murmuré M. Deibler, à qui pesent les loisirs que lui fait la clémence du chef de l'Etat.

Au risque d'attrister l'excellent praticien par les bons soins duquel les criminels parisiens perdaient autrefois la tête, nous voulons consacrer quelques lignes de biographie à M. d'Alger, qui vient d'opérer si brillamment à Oran, sur la personne du condamné à mort Abdallah-Ghobrim.

Le bourreau d'Algérie, qui guillotine dans nos trois provinces d'Afrique, s'appelle M. Raseneux. C'est un homme d'une cinquantaine d'années, qui a été autrefois zouave. Jamais on n'a vu exécuteur moins sensible. Il déclare volontiers que cela ne lui fait pas plus d'effet de couper une tête que de boire une tasse de café. C'est, du reste, un excellent père de famille. Il a quatre filles, qu'il élève de son mieux avec ses cinq mille francs d'appointement. — C'est, en effet, tout ce qu'il touche, tandis que M. Deibler a huit mille francs, sans compter diverses sommes qu'on lui alloue pour ses menus frais, ses frais de bourreau.

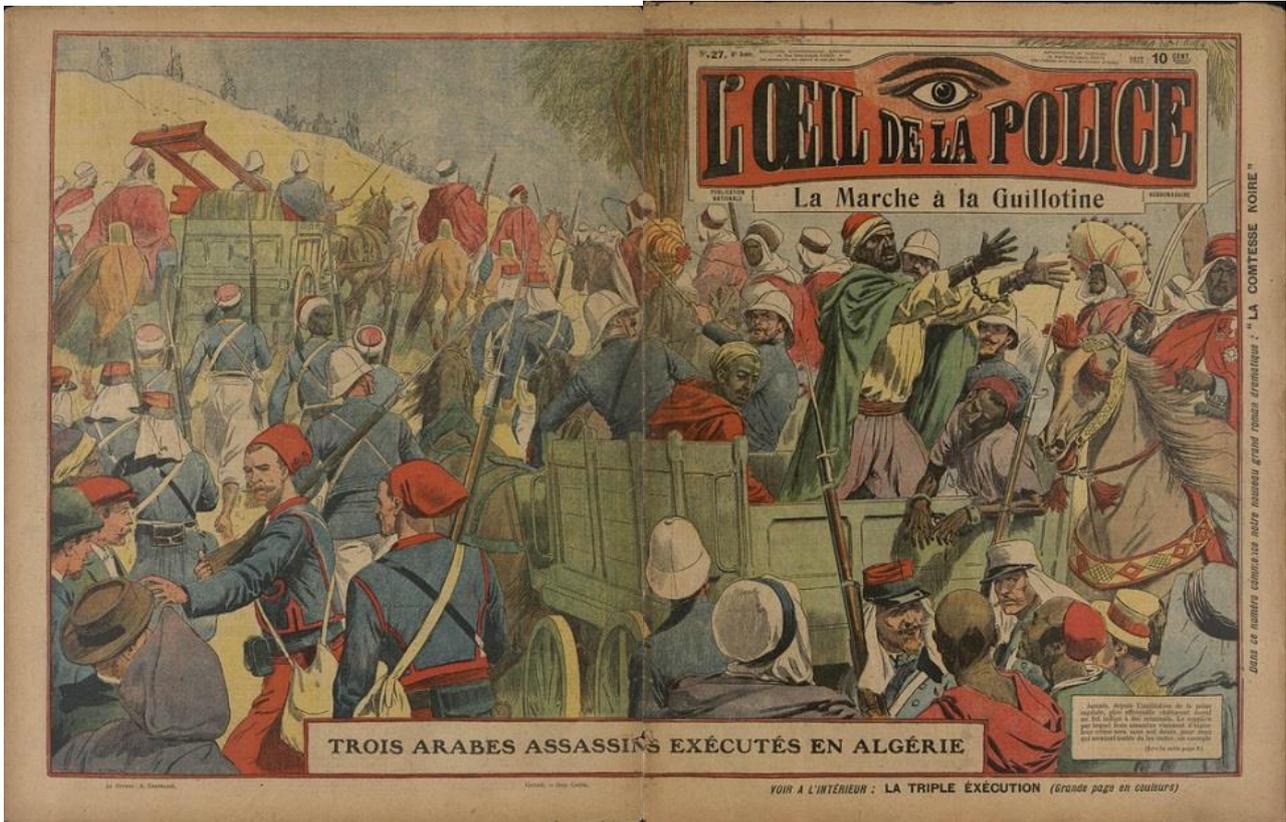
Au moment de l'Exposition de 1878, M. Raseneux est venu passer quelques jours à Paris. Nous avons eu à cette époque l'honneur de lui être présenté, et il nous a raconté qu'il en était à sa soixante-deuxième tête. Il est vrai qu'il en fait tomber jusqu'à six le même jour. Il se plaignait d'ailleurs, sans autrement accuser le gouvernement de sa déconvenue, de n'avoir presque jamais affaire qu'à des indigènes. M. Raseneux aime mieux décapiter des Européens que des Arabes. Chacun son goût.

La Lanterne a raconté il y a quelques mois la singulière affaire qu'il a eue avec M. de Paris. On se rappelle qu'il avait chargé celui-ci de construire une guillotine pour son compte, et qu'il trouva l'addition, laquelle se montait à trois mille huit cents francs, infiniment trop salée.

On échangea des lettres très aigres, on se menaça d'un procès, mais le ministère de la Justice s'interposa et arrangea l'affaire. La guillotine fut payée trois mille deux cents francs, ce qui était la somme allouée à M. d'Alger par l'Etat pour l'acquisition de son outil, et c'est elle qui vient de servir à Oran pour l'exécution d'Abdallah-Ghobrim.

La Lanterne du 8 juillet 1883

En 1884, le dit Raseneux fut révoqué : en effet, ayant mal graissé sa guillotine, il a été obligé de scier le cou d'un supplicié avec une scie à main qu'il porte toujours dans sa poche - parce qu'on ne sait pas ce qui peut arriver-



La Marche à la Guillotine (suite)

profitable; les Arabes se souviendront toujours de cette sinistre marche à la mort, à travers 17 kilomètres, de trois de leurs congénères coupables d'un atroce forfait.

Ces trois indigènes, le 18 septembre 1906, avaient assassiné dans la forêt de Daya, dans des circonstances particulièrement odieuses, avec la complicité d'une dizaine de bandits, l'inspecteur des forêts Dubois, et le brigadier Barbier qui, revenant d'une tournée d'inspection, passaient avec leur cariole, dans un chemin désert.

Les corps de leurs deux victimes, affreusement mutilés, ne furent retrouvés que plusieurs jours après le crime. L'enquête amena presque aussitôt l'arrestation de cinq complices. Deux d'entre eux ne furent condamnés par la Cour d'assises d'Oran, qu'aux travaux forcés à perpétuité. Les trois principaux coupables ont payé de leur tête l'assassinat commis.

Les condamnés, partis d'Alger en chemin de fer jusqu'à Besset, ont été dirigés par caravane jusqu'à Bostuel, où devait avoir lieu l'exécution. Leur conduite, jusqu'au lieu du supplice, a revêtu le caractère d'une véritable démonstration militaire. Ce fut un spectacle inoubliable, unique, jamais vécu par les témoins professionnels des exécutions capitales. Deux cents hommes de la légion étrangère, en tenue de campagne avec cartouches, un fort détachement de gendarmerie, un peloton de tirailleurs, plusieurs goums commandés par un administrateur de commune mixte et les caïds, tous les gardes forestiers disponibles sont mobilisés et font, dans un cadre merveilleux, une escorte de plus de trois cents sabres et fusils aux condamnés.

Il y a là, dans la voiture fatale, Cheikh ouïd Cheikh dont les yeux noirs, nobles, éclairaient une face sombre; Mohamed ben Sliman, qui a la conscience chargée de plusieurs crimes; enfin Nour Bouchta, le plus énergique des trois, qui, depuis le départ d'Alger, est en proie à un accès de rage, et profère sans cesse de terribles imprécations.

Lorsque la charrette qui le transporte croise des groupes de curieux, Nour Bouchta dresse sa haute taille, lève vers le ciel ses mains enchaînées et harangue le public d'une voix forte, pendant un quart d'heure. Aux Européens, il dit: « Chiens! Fils de chiens! Vous m'envoyez à la mort, parce que je n'ai pas voulu vous acheter. Si je vous avais donné de l'argent et trahi mes frères qui ont trempé leurs mains dans le sang des deux forestiers, vous m'auriez donné un burnous rouge à galons d'or comme à ces chaouchs. »

Aux indigènes, il dit: « La honte soit sur les lâches qui ne vengent pas les injures! Mes frères, on va tuer, demain, trois musulmans! Si vous êtes des hommes, demain, vous le ferez voir à ces roumis maudits! »

Cependant, à travers les routes pittoresques que brûle le soleil, la caravane passant au lieu même où fut commis le crime, devant la colline élevée où ont péri les victimes, arrive à Bostuel.

Les condamnés sont enfermés dans une redoute, et, toute la nuit, des sentinelles montent la garde devant la guillotine déjà dressée, dont les longs bras s'élevaient, sinistres, sous la clarté lunaire, tandis que, dans les tentes établies sur le parvis de la petite église, les soldats dorment, et qu'au loin la plainte des chacals retentit dans la nuit.

Il est quatre heures et demi du matin quand les condamnés sont extraits de la redoute, et conduits en voiture à la mairie, dans laquelle ils pénètrent par une porte de derrière. Le procureur leur annonce que le terrible moment est arrivé.

Le bourreau est introduit. En quelques minutes, les trois condamnés, les mains liées derrière le dos, les pieds entravés, sont prêts à marcher au supplice. Le muphti prononce quelques prières et déclare qu'il n'a pas le courage d'accompagner les suppliciés jusqu'au pied de l'échafaud.

La porte de la mairie s'ouvre. Le jour est clair. Sur la place, un commandement retentit.

Le premier condamné, Cheikh ouïd Cheikh est entraîné vers l'échafaud.

(Voir page 9, la triple exécution.)

Quant à la dernière exécution par le yatagan, elle eut lieu le 3 mai 1842 à Alger : lire mon précédent article <http://manifpn2012.canalblog.com/archives/2021/08/04/39083982.html>